

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : ASA 28/005/2007 (Public)

Bulletin n° : 217

ÉFAI

9 novembre 2007

## Malaisie. Le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique doit être respecté

Amnesty International appelle la police et les autorités de Malaisie à respecter le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique des manifestants. Un rassemblement est prévu le 10 novembre pour demander aux autorités de veiller à ce que les élections prévues soient libres et transparentes. La police n'a pas autorisé la manifestation et a averti qu'elle arrêterait tous ceux qui s'y rendraient.

Lors d'une manifestation précédente à Kuala Terengganu le 8 septembre 2007, la police a fait usage d'une force excessive pour disperser la foule. Amnesty International craint donc que tous les éléments ne soient réunis pour de nouvelles atteintes aux droits humains, y compris un recours excessif à la force. Amnesty International demande instamment aux autorités de Malaisie de veiller à ce que les policiers se conforment aux normes internationales en matière de droits humains, en respectant notamment le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique et en ne recourant pas à une force excessive.

Il incombe aux policiers de respecter les normes internationales élaborées pour les responsables de l'application des lois, formulées dans le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois et les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois ; ces normes disposent que les responsables de l'application des lois doivent respecter les droits fondamentaux de toutes les personnes et qu'ils ne peuvent recourir à la force que lorsque cela est strictement nécessaire et seulement dans la mesure exigée par l'accomplissement de leur fonction.

Amnesty International demande également instamment aux autorités de respecter le droit de toute personne de ne pas être arrêtée ou détenue arbitrairement ; l'organisation exhorte les autorités à ne pas arrêter ou placer en détention des personnes ayant exercé leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Amnesty International renouvelle son appel au gouvernement malaisien en faveur d'une modification des dispositions de la Loi relative à la police et du Code pénal, afin que ces textes ne soient plus utilisés pour arrêter et mettre en prison des personnes ayant exercé leur droit à la liberté de réunion pacifique.

### Complément d'information

La manifestation du 10 novembre a été organisée à l'appel de *Bersih*, qui regroupe des organisations de la société civile et des partis politiques et qui fait campagne pour des élections libres et transparentes. Plus de 100 000 personnes sont attendues à la manifestation. Un précédent rassemblement à Kuala Terengganu, avait rassemblé plus de 500 personnes. La police était intervenue pour disperser les manifestants à coups de gaz lacrymogène et de canons à eau.